

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2016

Le 28/07/2016 à vingt heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 22 juillet 2016 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DUMOUCHEL.

Étaient présents : Mrs DEHEDIN François, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, GREMONT Didier, PINEL Jean-Claude, SCELLIER René, QUATRESOUS Daniel, RATIEUVILLE Didier et VENDENDEGEN Olivier.

Absent ayant donné pouvoir : M. HERMAND Thomas à M. GOMME Dany

Absents excusés : Mme PRODHOMME Martine et Mrs LEMOINE Antoine et OUIIN Serge

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. VENDENDEGEN Olivier

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### ➤ Délibération N°01 : réseau d'eaux usées rue de la Voie : validation du choix de la commission d'appel d'offres

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant que la commune souhaite réaliser l'opération relative à la réalisation des travaux de raccordement des habitations situées le long de la rue de la Voie sur le territoire de la commune de SERQUEUX ;

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des trois offres qu'elle a reçues suite à la deuxième consultation d'entreprises lancée selon la procédure « adaptée » avec mise en concurrence en application des articles 27 et 34 du Code des Marchés Publics (50 points pour le prix et 50 points pour la valeur technique).

Monsieur Le Maire a réuni la Commission d'Appel d'Offres le vendredi 22 Juillet 2016 afin de présenter l'examen des offres.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le Jeudi 28 Juillet 2016, a décidé d'attribuer les travaux à l'entreprise POTEL T.T.P. pour un montant de 102 905,00 € hors taxes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'attribuer les travaux à l'entreprise POTEL T.T.P. pour un montant de 102 905,00 € hors taxes.

➤ d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la passation et à l'acceptation de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

➤ **Délibération N°02 : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux de branchement des particuliers au réseau d'assainissement collectif rue de la Voie**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de la consultation d'entreprises lancée selon la procédure « adaptée » avec mise en concurrence en application des articles 27 et 34 du Code des Marchés Publics en vue de la réalisation des travaux de raccordement des habitations situées le long de la rue de la Voie sur le territoire de la commune de SERQUEUX.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du réseau collectif ont été réalisés sous chartre « qualité ». Les travaux de raccordement sur le réseau collectif en partie privative doivent également être réalisés sous chartre « qualité ».

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 102 905,00 € Hors Taxes à lequel s'ajoute les prestations de contrôle et d'assistance auprès des habitants notamment l'établissement et l'enregistrement des conventions.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 120 000,00 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- de réaliser ces travaux.
- de solliciter l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour réaliser ces travaux dans le respect des normes et sous chartre « qualité ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention

M. RATIEUVILLE : demande s'il y avait un budget pour cette opération.

Monsieur le Maire lui répond que des crédits ont été inscrits au budget pour presque 130 000 €.

➤ **Délibération N°03 : travaux d'amélioration de la distribution en eau potable rue de la Voie : autorisation de signature des pièces du marché et de la convention de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose que lors de la réalisation des travaux de restructuration du réseau d'assainissement collectif rue de la Voie, un constat a été fait sur l'état de la canalisation d'eau potable. Celle-ci n'étant plus aux normes au niveau de la circonférence et du débit, il devient nécessaire de prévoir son remplacement en même temps que l'effacement des réseaux et avant d'effectuer les travaux de réaménagement de la voirie dans cette même rue.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant que la commune souhaite réaliser l'opération relative à la réalisation des travaux d'amélioration de la distribution en eau potable de la rue de la Voie sur le territoire de la commune de SERQUEUX ;

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises est lancée selon la procédure « adaptée » avec mise en concurrence en application des articles 27 et 34 du Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la nécessité de démarrer les travaux au plus vite, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les pièces afférentes à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre confiée au bureau d'études « Ingénierie et Conseil du Pays de Bray » et toutes les pièces afférentes à la passation et à l'acceptation de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. RATIEUVILLE : demande si une borne à incendie est prévue.

Monsieur le Maire lui répond qu'il y en aura une installée au bout de la rue.

M. GOMMÉ : demande s'il y a eu un chiffrage d'effectuer.

Monsieur le Maire lui répond qu'il attend le résultat de la commission d'appel d'offres.

➤ **Délibération N°04 : décision modificative N°01 du budget eau et assainissement**

Afin de réaliser les travaux d'amélioration de la distribution en eau potable rue de la Voie qui n'étaient pas prévus au budget et qui sont devenus nécessaires et afin de rester équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, il faut prévoir une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ de voter cette décision modificative dans le budget eau et assainissement comme indiquée ci-dessous

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
		Montant	Montant	
628	Remboursement frais à Forges + équilibre	-204 000,00 €		
023	Virement à la section investissement	204 000,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
		Montant			Montant
<b><u>Nouveau prog N° 18 (remplacement conduite eau potable rue de la Voie)</u></b>					
203	Annonce légale + reproduction dossiers marché	1 200,00 €	021	Prélèvement dans le fonctionnement	204 000,00 €
2315	Travaux + honoraires maîtrise œuvre	202 800,00 €			
2156/041	Basculement frais études	1 200,00 €	203/041	Basculement frais études	1 200,00 €
TOTAL		205 200,00 €	TOTAL		205 200,00 €

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- La commune a reçu un courrier de remerciements de la part de la présidente du comité des fêtes de Serqueux pour la subvention attribuée en 2016,
- La commune a reçu également ce matin un courrier de la nouvelle association « Grandir en s'amusant » pour une demande de subvention pour lequel il faudra en rediscuter ensemble.

**M. SCELLIER** : signale que l'entreprise LNB est venue le vendredi 22 juillet pour effectuer un diagnostic de la salle polyvalente. La commune est en attente de son rapport mais apparemment la charpente extérieure serait beaucoup plus entamée que prévu.

Il annonce aussi que la commune a reçu le rapport de l'enquête publique relative à la modernisation de la ligne Serqueux-Gisors. Il a entendu dire ce jour que des personnes auraient été contactées par RFF alors que la mairie n'a reçu aucun contact. Des riverains de la Cité de Fos reviennent vers les élus pour quelques petites doléances qui ont été mises dans l'enquête publique et dont les erreurs sont toujours présentes dans le rapport. Dans celui-ci, ces personnes n'habitent plus à Serqueux mais au Fossé et la commune du Fossé est devenue La Bellière....Il propose de reprendre contact dès la semaine prochaine avec RFF.

Monsieur le Maire en profite pour avertir qu'il faudra également lui soulever le problème des terrains impactés par ce projet et à quel prix seront-ils rachetés.

La séance est levée à 20H15